

PROCOLE SANITAIRE

ENSEMBLE SCOLAIRE LPC & JP2

38460 VILLEMORIEU

PREAMBULE

Ce texte est écrit en respect du « protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires » écrit par le ministère de l'Éducation Nationale, de la note de service DGER 2020-479 du 24 juillet 2020 ainsi que son additif en date du 27/08/2020 dans le cadre de la stratégie de rentrée scolaire liée au coronavirus Covid 19.

Ce protocole est établi pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 10 juillet 2021. Il pourra être reconduit autant de fois que nécessaire. Il sera éventuellement modifié en cours de période si un dysfonctionnement apparaissait à l'usage, afin de respecter, au mieux les directives gouvernementales. Il pourra être modifié pour répondre à des consignes ministérielles inconnues à ce jour. Des avenants pourront modifier certains articles de ce protocole, s'ils sont établis dans les règles des directives ministérielles et / ou préfectorales. Ce protocole pourra être abandonné avant le 10 juillet 2021, si les autorités le permettent.

Il a été écrit dans le cadre de l'accueil de toutes les classes de l'ensemble scolaire.

La direction de l'établissement s'engage à informer régulièrement les familles par affichage et / ou EcoleDirecte ou tout autre moyen à sa disposition, de la situation de l'établissement et des changements éventuellement opérés.

*FONCTIONNEMENT GLOBAL

L'établissement accueillera les élèves à compter du 1^{er} septembre 2020 conformément aux directives ministérielles et/ou préfectorales.

Les services d'accueil du matin et d'étude du soir sont mis en place. Aucun élève ne sera donc accueilli en dehors des horaires d'ouverture de l'établissement.

Les élèves seront accueillis en respectant les règles de distanciation physique autant que possible.

Le port du masque est obligatoire pour tous les élèves et les étudiants (intérieur et extérieur) ainsi que dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées (bureau par ex). Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Lors de la pause méridienne, les élèves et les étudiants pratiquant une activité physique, pourront bénéficier d'une exception au port du masque sous réserve du respect des gestes barrières et des règles de distanciation conformément au protocole sanitaire pour l'année scolaire 2020/2021.

La ½ pension fonctionne dès le 1^{er} septembre 2020, les repas sont pris au self (ou au snacking pour les lycéens et étudiants). Seuls les apprenants inscrits sont acceptés à la ½ pension ; ceux qui ne le sont pas, doivent impérativement quitter l'établissement durant leur pause méridienne. Les conditions d'entrée dans l'établissement pour les cours de l'après midi sont identiques à celles du matin. Afin de

faciliter la distanciation entre les groupes, le temps de la présence en salle de restauration est au maximum de 30 minutes.

Une information sur les gestes barrière et les règles de fonctionnement sera réalisée dès la rentrée des élèves et étudiants. Les parents sont invités à vérifier chaque jour la température de leur enfant avant de le scolariser. En cas de doute, le jeune doit rester à son domicile et l'établissement doit être prévenu.

Le non - respect du règlement intérieur ou des règles du présent protocole par un élève ou un étudiant peut entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à son renvoi immédiat de l'établissement

Il appartient aux parents de fournir des masques à leur(s) enfant(s) en nombre suffisant. Les élèves et étudiants majeurs sont responsables de leur approvisionnement en masques.

Chaque jeune doit posséder un sachet, sac...permettant le stockage de son masque durant le temps de restauration, par exemple.

Les lycéens et étudiants doivent sortir de l'établissement pour fumer, dans le respect des horaires d'ouverture et de fermeture du portillon par la vie scolaire et du contrat de vie de l'établissement .

***CONDITIONS D'ACCUEIL**

Les parents qui utilisent le parking pour amener ou récupérer leur enfant ne sont pas autorisés à sortir de leur véhicule, s'ils souhaitent entrer en contact avec l'établissement, ils doivent privilégier l'appel téléphonique ou le mail par EcoleDirecte. Le jeune devra porter un masque dès sa sortie du véhicule.

L'élève qui arrive à pied, à vélo, en transport en commun doit également porter un masque avant d'entrer dans l'établissement. Pour mémoire : dans les transports en commun, le port du masque est obligatoire durant tout le trajet.

Dès leur arrivée, les élèves sont accueillis au portail par le personnel de vie scolaire, équipé d'un masque, qui distribue de la solution hydroalcoolique à chacun. La distanciation physique est imposée. Aucun élève ne pourra, de ce fait, revenir sur ses pas (même s'il a oublié quelque chose dans la voiture de ses parents, par exemple).

L'entrée des élèves et des étudiants, en classe, se fera par l'ensemble des portes principales et secondaires afin de fluidifier les entrées (idem pour les sorties).

Les élèves et les étudiants seront répartis sur la totalité de l'ensemble scolaire. Les élèves peuvent donc se voir attribuer une autre classe que celle habituellement fréquentée.

Les élèves et étudiants ne doivent ni échanger, ni se prêter du matériel personnel.

***AMENAGEMENTS DES CLASSES**

1° Chaque élève ou étudiant a une place dans sa salle de classe dédiée, aucun changement de place ne sera autorisé, sans l'avis de l'enseignant.

2° L'utilisation des salles multimédias et les IPads sont autorisés, chaque utilisateur doit se désinfecter les mains dès son entrée en salle, puis désinfecter son matériel avant de l'utiliser. Cette procédure est également retenue pour l'utilisation des salles spécifiques : laboratoires, salle d'arts plastiques, atelier pédagogique, salle de technologie, salle TP, en cours d'EPS, au foyer.

3° Les salles sont régulièrement aérées.

4° Chaque salle de classe est équipée : d'un distributeur de solution hydroalcoolique, d'un distributeur d'alcool ménager et de papier à usage unique afin de permettre la désinfection.

***GESTION DES CIRCULATIONS ET DES RECREATIONS**

1° Les enseignants gèrent la distanciation durant les entrées et sorties des élèves de la classe. En cas d'absence d'un enseignant, un éducateur de vie scolaire prend en charge cette circulation afin que les distanciations physiques soient respectées au mieux.

2° Un planning de passage au self a été élaboré.

3° Les élèves et les étudiants doivent se laver les mains (ou solution hydroalcoolique) en entrant et en sortant des toilettes, les jeunes ne doivent pas « stagner » dans les espaces de toilette.

4° Le foyer des élèves sera réouvert sous conditions du respect des règles sanitaires. Il pourra être immédiatement fermé en cas de non-respect des règles et un nombre de personnes accueillies dans le foyer peut être limité.

5° Des distributeurs de solution hydroalcoolique ont été installés à l'entrée des bâtiments afin de permettre à tous une désinfection des mains à tous moments.

6° L'usage de l'ascenseur est proscrit. Si exceptionnellement, il doit être utilisé, la désinfection sera effectuée par l'adulte qui accompagnera l'élève.

7° En cas de conditions climatiques inadaptées, les modalités des récréations pourront être modifiées et organisées en intérieur. Dans ce cas, les locaux seront ventilés avant et après la récréation.

***DEMI PENSION**

1° La ½ pension fonctionnant, les élèves et les étudiants devront porter leur masque tant qu'ils ne seront pas assis à leur place au self (ou au snacking). Ils devront à nouveau porter leur masque dès qu'ils se lèveront.

2° Au self, les jeunes se désinfecteront les mains dès qu'ils auront badgés, ils le feront également en sortant du restaurant scolaire à l'aide de savon ou de gel ou solution hydroalcoolique. Au snacking, les lycéens et étudiants se désinfecteront les mains dès l'entrée.

3° Le « salade-bar » est disponible en respectant le sens de circulation mis en place, les jeunes devront se servir avec les ustensiles proposés et porter leur masque de manière efficace.

4° Les fontaines à eau et les distributeurs de condiment peuvent être utilisés, par contre, l'établissement ne pouvant réaliser une désinfection systématique, les jeunes sont invités à se munir de leur propre bouteille ou de gourde personnelle.

5° Les jeunes, dans la mesure du possible, seront placés dans le self par classe afin d'éviter les brassages.

6° Les élèves sont appelés au fur et à mesure de l'avancée du service, afin de ne pas provoquer de file d'attente.

*NETTOYAGE DES LOCAUX

1° Les locaux ont été nettoyés avant la reprise des élèves

2° Le réapprovisionnement en savon liquide sera régulier ainsi que celui du papier à usage unique pour le séchage des mains dans les sanitaires. Le remplissage des flacons de solution hydroalcoolique, d'alcool ménager et de papier à usage unique des classes sera effectué régulièrement.

3° L'établissement s'est doté d'eau de javel, d'alcool ménager et de désinfectant virucide (norme 14476) en quantité suffisante pour assurer le nettoyage et la désinfection des sols, des tables et des chaises (et des poignées de porte et de fenêtre), des toilettes et lavabos

4° L'espace de restauration sera entretenu, selon les normes, par la société de restauration.

Fait à Villemaurieu, le 28/08/2020

Sylvie Le Clorennec

Chef d'établissement